



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4<sup>e</sup> séance de l'année 2023-2024 du conseil d'établissement de l'école Daigneau  
**23 janvier 2024 à 18h30**

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.  
1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions du public

4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2023

5. Parole aux membres

6. Questions financières

- a) Budget révisé de l'établissement
- b) Sorties scolaires
- c) Levée de fonds Brigade du bonheur
- d) Photos scolaires

7. Questions éducatives

- a) Plan de rattrapage scolaire
- c) Carnaval de Napierville
- d) Semaine de la persévérance du 12 au 16 février
- c) Consultation sur l'amélioration des services

8. Questions générales

- a) Semaine des inscriptions 24-25 du 5 au 9 février 2024

9. Levée de l'assemblée